

C'EST PARTAGÉ ! L'ÉDUCATION POPULAIRE, C'EST PARTAGER !

Une compétence partagée
ÉDUCATION POPULAIRE
existe, saisissons-la
ensemble !

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, stipule que :

A. « Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier. »

B. Il est également précisé dans cet article que « Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'Etat, les régions, les départements, les communes et les collectivités à statut particulier peuvent faire l'objet d'un débat au sein de la conférence territoriale de l'action publique mentionnée à l'article L. 1111-9-1. Ce débat porte notamment sur l'articulation et la coordination de ces politiques entre les différents niveaux de collectivités et l'Etat. »

COMMENT « FABRIQUER » SON TERRITOIRE AVEC LES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE ?

Exercer sa compétence partagée c'est :

1. **Associer les AJEP** à l'élaboration des politiques publiques, notamment dans les espaces de concertations institués, afin d'être en phase avec les besoins de l'ensemble des citoyen.nes.
2. **Nommer un.e élu.e** à l'éducation populaire.
3. **Établir et développer des conventions** de partenariat pluriannuelles avec les AJEP qui garantissent leur indépendance d'interpellation.
4. **Expérimenter avec les AJEP** des budgets participatifs construits avec les habitant.es.
5. **Se proposer en chef de file** de la compétence Education populaire en mobilisant sur son territoire les autres acteurs publics : Etat, conseil départemental, CAF, conseil régional, ...
6. **Encourager le débat** citoyen avec la société civile organisée et les citoyen.nes tout au long de son mandat.
7. **Soutenir le développement d'espaces** socio-éducatifs et culturels : centres de loisirs, colonies de vacances, ...
8. **Favoriser les lieux d'éducation populaire** pour que les citoyen.nes et notamment les enfants et les jeunes « construisent » ensemble leur territoire.
9. **Favoriser l'organisation** de manifestations culturelles et conviviales pour animer les territoires.

POURQUOI VOULOIR « FABRIQUER » SON TERRITOIRE AVEC LES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE ?



FABRIQUE DE
TERRITOIRES

Fabrique de territoire : L'éducation populaire est un levier pour développer des dynamiques de coopération entre les citoyen.nes, les collectivités et les AJEP.

- Elle permet d'associer l'ensemble des citoyen.nes.
- Elle ouvre un processus permanent qui se vit en actions locales.
- Elle dispose d'un savoir-faire en matière de coopération et de co-construction.



ATELIER DE
LIEN SOCIAL

Atelier de lien social : L'éducation populaire c'est l'éducation par tous, pour tous et partout

- Elle favorise la rencontre.
- Elle a une attention particulière aux citoyen.es éloigné.es du « collectif ».
- Elle révèle les savoirs de chacun.e et reconnaît l'apport des savoirs partagés.



LABORATOIRE
DE DÉMOCRATIE

Laboratoire de démocratie : l'éducation populaire est une actrice d'interpellation des politiques publiques et bien plus encore !

- Elle permet de contribuer à l'élaboration de politiques publiques plus efficaces.
- Elle permet de vivre une démocratie en acte.
- Elle s'attache à réconcilier l'ensemble des citoyen.es avec la possibilité d'agir sur les politiques publiques.



ESPACE DE
CITOYENNETÉ

Espace de citoyenneté : L'éducation populaire est une démarche d'éducation émancipatrice pour des citoyen.es critiques, libres et acteurs.

- Elle invite chacun.e à participer.
- Elle ouvre des espaces pour apprendre à débattre et s'enrichir de la diversité des points de vue.
- Elle permet d'exercer sa citoyenneté.



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, qui rassemblent près de 100 000 associations locales, mobilisent plus de 500 000 jeunes engagés dans des projets et concernent plus de 10 millions de personnes.

Le Cnajep participe également à l'animation territoriale à travers un réseau de comités régionaux (les CRAJEP) implantés sur l'ensemble du territoire. Membre fondateur du Forum européen de la Jeunesse, le Cnajep, en tant que Conseil national de Jeunesse, est également particulièrement impliqué sur les questions de citoyenneté et de politiques de jeunesse au niveau européen. Pour plus d'infos : www.cnajep.asso.fr